

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*)

Absent : Hubert DEPREZ

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 12

Objet : Décision Modificative Budgétaire n°3-2025 – Budget Assainissement M49

Délibération n°46/2025

Madame Le Maire expose : afin de pouvoir honorer le règlement de la facture n°472508943 de la Sté SUEZ relative au remplacement de l'agent technique communal pendant ses derniers congés estivaux, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de réaliser une ouverture de compte au c/6218 « Autre personnel extérieur », ce compte n'existant pas au budget primitif assainissement.

Madame Le Mairie propose de transférer 1776 € du compte c/617 « Etudes et recherches » au c/6218 et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- Création du compte c/6218
- Approvisionnement du compte c/6218 de la manière suivante :

• c/617 (Etudes et recherches)	: - 1 776 €
• c/6218 (Autre personnel extérieur)	: + 1 776 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.

